

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1151-nucleaire-tchernobyl>

Nucléaire, Tchernobyl

- Thèmes généraux - Energie -

Date de mise en ligne : mercredi 24 mai 2006
Mise à jour le : mercredi 20 avril 2011

Journal La Mée Châteaubriant

Sommaire

- [Allemagne : fin du nucléaire civil](#)
- [Démocratie irradiée](#)
- [Plein de petits chèques](#)
- [Après la fission, l'addition](#)
- [La situation actuelle](#)
- [Le démantèlement des installations nucléaires](#)
- [Interrogations et incertitudes actuelles](#)
- [En conclusion](#)
- [Tchernobyl](#)
- [Tchernobyl : un mensonge d'État](#)
- [Confidentiel défense : Nous nous n'allons pas \(...\)](#)
- [Un réacteur pas sûr](#)
- [La Mée en prison ?](#)
- [Manifestation contre l'EPR](#)
- [La vérité sur l'EPR](#)

[Confidentiel-Défense : un militant arrêté](#)

[Un réacteur pas sûr](#)

[Voir au Japon](#)

Allemagne : fin du nucléaire civil

C'est un événement considérable qui s'est produit le 14 juin 2000 en Allemagne : le gouvernement de Gerhard Schröder et les industriels de son pays ont décidé d'arriver progressivement à la fin du nucléaire civil. La première centrale qui devrait fermer, en théorie, à la fin de 2002, est celle d'Obrigheim dans le Bade-Wurtemberg. La dernière centrale devrait vivre jusqu'en 2021 ... si du moins une décision contraire, ou un arrangement, ne diffèrent pas cette fermeture. Dans les faits, des possibilités de compromis existent, le gouvernement allemand ayant garanti « une exploitation sans entrave » des centrales nucléaires existantes avec promesse de ne pas renforcer les normes de sécurité actuellement en vigueur.

Malgré ces réserves, que les écologistes dénoncent, les Verts peuvent estimer avoir gagné la partie. Le gouvernement allemand est satisfait aussi car il ne va pas avoir à payer des dommages et intérêts aux industries électriques. Quant à celles-ci, elles sont rassurées car elles estiment avoir encore 25 ans devant elles.

Satisfaction apparente, donc, mais aussi inquiétude : qui empêcherait un autre gouvernement de revenir sur cette décision, un jour ? La Présidente de la CDU, Mme Angela Merkel a d'ailleurs déclaré que, en cas de victoire de la droite aux législatives, elle reviendra en arrière sur cette sortie du nucléaire.

Le traitement : chez les autres !

Un gros point noir reste dans l'immédiat : celui du traitement des déchets nucléaires. Ceux des centrales allemandes devront être traités sur place à partir du 1er juillet 2005, et d'ici là, les déchets continueront à être traités en France (La Hague) et en Angleterre, sans espoir de retour : depuis 1997 aucun retour de déchets n'a eu lieu, les antinucléaires allemands s'y opposant par de violentes manifestations .

Le plus grave, c'est que le gouvernement allemand n'a pas de politique énergétique de rechange, pas plus lui que d'autres pays, d'ailleurs. Avec 442 réacteurs en exploitation dans le monde, l'énergie nucléaire fournit 17 % de l'électricité mondiale. Ce pourcentage atteint 35 % en Europe, 45 % en Suède et jusqu'à 80 % en France. Aux Etats-Unis, tous les producteurs ont demandé la prolongation de vie de leurs réacteurs ! Le « rien nucléaire » n'est donc pas encore d'actualité dans le monde, même si l'Italie n'a plus une seule centrale nucléaire et si la Suède a prévu de fermer les siennes à terme.

Le « rien nucléaire »

Le « rien nucléaire » résout-il tous les problèmes ? Pas évident. L'Allemagne est un pays qui rejette dans l'atmosphère plus de dioxyde de carbone que la France, le retour à l'utilisation du gaz et du pétrole ne va pas arranger les choses : on va passer des risques du nucléaire aux risques de l'effet de serre. Nos sociétés de progrès ne sont pas sans risques !

Quant aux énergies alternatives (le soleil et le vent) elles n'ont pas encore fait leurs preuves à grande échelle ... dans la mesure où elles n'ont pas vraiment été essayées. En France, 0,01 % de l'électricité est produite par l'énergie éolienne et 0,001 % par l'énergie solaire. L'Allemagne, elle, a une sacrée avance sur nous : avec une puissance installée de 2800 mégawatts, c'est-à-dire l'équivalent de deux réacteurs nucléaires de la dernière génération, elle produit 28 % de l'énergie éolienne du monde. Côté soleil, le gouvernement allemand a prévu de subventionner l'équipement de 100 000 toits de panneaux solaires en 6 ans. On n'en est pas encore là en France.

Mais comme dit Pierre Georges, dans Le Monde : « on ne sait si les Allemands ont tort ou raison en ce choix pionnier du zéro nucléaire. Mais au moins ce débat-là a une toute autre allure et une toute autre importance que nos querelles de village pour déterminer si la chasse de nuit au palmipède en baie de Somme doit être ouverte, et quand ? ».

EDF étudie un tarif écologique

Ecologique, mais plus cher : EDF pense cependant que nombre d'industriels et de particuliers sont prêts à payer un peu plus cher pour une électricité provenant en majeure partie d'énergies renouvelables. Dans cette optique EDF s'est engagée à décupler le budget et la puissance installée des énergies nouvelles sur 5 ans, elle a déjà multiplié par deux le budget affecté à ce type de ressources en 1999.

(Écrit le 24 octobre 2001)

Mieux qu'à Toulouse !

Une violente explosion a ravagé Toulouse le 21 septembre 2001. La déflagration est due à une usine de produits chimiques, AZF, appartenant à TotalFinaElf. Outre les 29 morts de la catastrophe, 11000 familles n'ont plus de logement, 15 000 autres logements sont dégradés, les quartiers populaires étant les plus touchés, 300 entreprises sont arrêtées, 7000 personnes au chômage. 34 000 foyers ont demandé un chèque de soutien. Plus d'hôpital psychiatrique, plus de grand stade, plus de salle de spectacle, plus de parc des expositions, plus de piscine. Les

dégâts sont estimés entre 10 et 15 milliards de francs. La reconstruction des crèches, écoles, lycées, collèges, usines, entrepôts, magasins et bâtiments publics, n'est pas envisageable tant qu'une décision n'a pas été prise sur le déménagement de trois autres usines dangereuses de cette zone.

Le plutonium de la Hague pourrait exploser spontanément. Mieux qu'à Toulouse ! On savait déjà, suite à l'actualité post-attentat, qu'un avion s'écrasant sur le centre de retraitement de la Hague (Manche) produirait une pollution égale à 60 ou 70 fois Tchernobyl... Mais depuis, on a appris bien pire (dans l'indifférence générale des médias parisiens).

Le vendredi 12 octobre 2001, en effet, sur demande du préfet, un ingénieur en retraite a témoigné devant la commission de surveillance de stockage des déchets radioactifs de la Manche. Confirmant qu'il n'est pas antinucléaire, l'ingénieur Christian Kernaonet a voulu libérer sa conscience, et a confirmé ce dont on se doutait : de 1969 à 1977, les fûts radioactifs ont été classés n'importe comment, certains baignant dans la nappe phréatique, tandis que les bordereaux d'inventaire étaient incomplets. Mais vient la révélation la plus effrayante : alors que le site contenait pas moins de 100 kg de plutonium, disséminés, les fûts concernés ont été "reconcentrés". D'où le risque d'explosion.

24 000 ans : boum !

C'est même un risque d'explosion spontanée. On sait que la chaleur d'une centrale nucléaire provient de l'accumulation de matières radioactives, concentration qu'on régule en douceur, en écartant ou en rapprochant à temps voulu les barres d'uranium enrichi, afin d'éviter que le réacteur ne s'emballe et n'explose. On sait également que le plutonium est un poison à côté duquel des fléaux comme l'amiante, les prions et le bacille du charbon ne sont que des maux infiniment moindres. En matière de plutonium, la dose mortelle pour l'être humain se situe au millionième de gramme. Produit inévitable de l'industrie nucléaire civile, le plutonium ne sert guère qu'à produire des bombes, et sa durée de demi-vie est de 24 000 ans !

Ceci n'est d'ailleurs rien à côté de l'uranium 235 et 238, du potassium 40 et du thorium 232, produits radioactifs dont la demi-vie se calcule... en milliards d'années !. Voilà ce qu'on appelle le respect des générations futures ! Et tout cela pour un mode de production d'énergie qui n'est même pas rentable, qui a surtout servi des intérêts financiers privés considérables, ne protège pas réellement de l'effet de serre, et consacre la vulnérabilité de la France (là où on croyait garantir son indépendance).

Les manuels d'histoire-géo de l'an 5000 se souviendront à coup sûr de la courte période 1950/2000, en exécrant pour l'éternité la lâcheté et l'inconscience des Français de cette époque, la nôtre. "Le risque zéro ne peut être garanti", confirme l'ANDRA (agence nationale des déchets radioactifs). La DRIRE pense le contraire (mais c'est également ce qu'elle avait garanti à Toulouse !). Comme dit "Ouest-France", sortant de sa réserve, c'est "édifiant et préoccupant" (1)

Luc Douillard

1 - (article paru dans Ouest-France du 13 octobre 2001)

Existe-t-il une énergie propre ?

Tcher-1 Photo du site : <http://www.grcade.com/viewtopic.php...>

Il est de bon ton de relever les dangers, tout-à-fait réels, du nucléaire, et de signaler les pollutions qu'engendre l'utilisation du pétrole. On dit que le soleil et le vent sont des énergies propres : mais il y a des écologistes qui protestent parce que la prolifération d'éoliennes défigure les paysages. Et voilà qu'on vient de découvrir que l'énergie hydraulique n'est pas non plus sans reproche.

L'histoire se passe au barrage de Sauviat, dans le Puy de Dôme, au sud de Thiers. Un barrage de rien du tout, 24 mètres de haut, 100 m de large, qui alimente une petite usine hydraulique suffisante pour une ville de 10 000 habitants. Un joli petit lac au milieu d'une forêt, qui se révèle être une gigantesque poubelle.

C'est qu'il y a, en amont du barrage plusieurs industries implantées depuis des décennies : produits chimiques, cartonnerie, peintures : année après année les hommes ont jeté à l'eau leurs effluents qui se sont accumulés contre le barrage.

En 1991, une étude a été réalisée par EDF, elle est restée secrète pendant près de 10 ans. On comprend pourquoi : au fond du lac il y a 210 000 m³ de sédiments gorgés de métaux toxiques : plomb, cadmium, chrome, arsenic, zinc. Si le barrage venait à se rompre ou si une vanne était ouverte par mégarde, c'est toute la rivière La Dore qui serait infectée. Or la Dore se jette dans l'Allier, affluent de la Loire...

En 1967, lors d'une vidange, tous les poissons de la Dore ont crevé. En 1987, même chose sur une longueur de 30 km.

Ce barrage est l'équivalent d'une décharge toxique de classe 1 et il n'y a aucune solution. De plus, normalement, tous les dix ans, il faut vidanger le barrage pour surveiller l'état de l'ouvrage. Dans le cas présent, personne n'ose toucher à rien . Et les riverains vivent avec la hantise d'un accident écologique de grande ampleur.

(écrit le 6 mars 2002)

Radioactivité

Tcher-2 Photo du site : <http://www.grcade.com/viewtopic.php...>

Tchernobyl : la contamination était connue et cachée. Les responsables de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité) ont accusé, mardi 26 février 2002, le gouvernement français d'avoir caché, en 1986, les conséquences pour la France de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

Tcher-1 Photo du site : <http://www.grcade.com/viewtopic.php...>

Il est de bon ton de relever les dangers, tout-à-fait réels, du nucléaire, et de signaler les pollutions qu'engendre l'utilisation du pétrole. On dit que le soleil et le vent sont des énergies propres : mais il y a des écologistes qui protestent parce que la prolifération d'éoliennes défigure les paysages. Et voilà qu'on vient de découvrir que l'énergie hydraulique n'est pas non plus sans reproche.

L'histoire se passe au barrage de Sauviat, dans le Puy de Dôme, au sud de Thiers. Un barrage de rien du tout, 24 mètres de haut, 100 m de large, qui alimente une petite usine hydraulique suffisante pour une ville de 10 000 habitants. Un joli petit lac au milieu d'une forêt, qui se révèle être une gigantesque poubelle.

C'est qu'il y a, en amont du barrage plusieurs industries implantées depuis des décennies : produits chimiques, cartonnerie, peintures : année après année les hommes ont jeté à l'eau leurs effluents qui se sont accumulés contre le barrage.

En 1991, une étude a été réalisée par EDF, elle est restée secrète pendant près de 10 ans. On comprend pourquoi : au fond du lac il y a 210 000 m³ de sédiments gorgés de métaux toxiques : plomb, cadmium, chrome, arsenic, zinc. Si le barrage venait à se rompre ou si une vanne était ouverte par mégarde, c'est toute la rivière La Dore qui serait infectée. Or la Dore se jette dans l'Allier, affluent de la Loire...

En 1967, lors d'une vidange, tous les poissons de la Dore ont crevé. En 1987, même chose sur une longueur de 30 km.

Ce barrage est l'équivalent d'une décharge toxique de classe 1 et il n'y a aucune solution. De plus, normalement, tous les dix ans, il faut vidanger le barrage pour surveiller l'état de l'ouvrage. Dans le cas présent, personne n'ose toucher à rien . Et les riverains vivent avec la hantise d'un accident écologique de grande ampleur.

(écrit le 6 mars 2002)

Radioactivité

Tcher-2 Photo du site : <http://www.grcade.com/viewtopic.php...>

Tchernobyl : la contamination était connue et cachée. Les responsables de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité) ont accusé, mardi 26 février 2002, le gouvernement français d'avoir caché, en 1986, les conséquences pour la France de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

En même temps les militants de Greenpeace et du réseau « Sortir du Nucléaire » ont été convoqués le 7 octobre à 8h30 pour une parution à 14 h devant le tribunal d'Aix en Provence. Il leur était interdit de « gêner ou d'entraver de quelque manière que ce soit, les opérations d'acheminement et de déchargement jusqu'à leur lieu de traitement du plutonium américain sous peine d'une astreinte provisoire de 75 000 euros par infraction constatée ». Cher plutonium !.

Ecrit le 12 janvier 2005 :

Plein de petits chèques

« EDF se lance dans un nouveau programme d'énergie nucléaire, en décidant la construction d'une première centrale d'EPR » disent, dans un communiqué, Les Verts du Pays de Châteaubriant qui estiment que « ce choix marque la volonté de remplacer les actuelles centrales tout en conservant la technologie basée sur le nucléaire ».

Cette décision qui, pour eux, engagerait l'avenir jusqu'à 2130, « est contestable car dangereuse (ris-que terroriste, production de déchets radioactifs) et coûteuse : elle écarte les autres moyens de production d'énergies renouvelables. Le nucléaire va être abandonné en Allemagne, en Espagne, en Belgique. Ce n'est donc pas une solution inévitable »

Les Verts du Pays de Châteaubriant invitent les citoyens qui désapprouvent le choix du tout nucléaire, à le faire savoir à EDF de la manière suivante : **en payant leurs factures d'électricité au moyen de nombreux petits chèques** dont le montant total doit correspondre à celui de la facture.

Ce moyen parfaitement légal montrera à EDF que d'autres solutions sont possibles comme le développement des énergies renouvelables. [Les Verts](#) soutiennent tous les projets de construction d'éoliennes comme celui qui est en cours sur les communes de St Vincent et Issé.

Ecrit le 9 février 2005 :

Après la fission, l'addition

Le 26 janvier 2005, la Cour des Comptes a publié un rapport concernant le coût du démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs.

La situation actuelle

La France compte 125 installations nucléaires (réacteurs nucléaires, accélérateurs de particules, usine de préparation des substances radioactives, stockage des déchets). Elles appartiennent au CEA (commissariat à l'Energie atomique), à EDF et aux sociétés du groupe Areva. Ces entreprises, sous la tutelle de l'État, sont responsables du démantèlement des installations arrêtées et des déchets radioactifs.

La gestion ultime des déchets a été confiée à un établissement public, l'Agence nationale pour la gestion des

déchets radioactifs (Andra) créée par la loi du 30 décembre 1991 (loi Bataille).

Les démantèlements des installations actuellement en activité, auront lieu de 2017 à 2080, voire plus si la durée de vie des centrales est prolongée au-delà de 40 ans. L'éventuel centre de stockage profond mobilisera des moyens jusque vers 2070. La surveillance des centres de stockage en surface est prévue, sur 300 ans.

Le démantèlement des installations nucléaires

Sur les 125 installations nucléaires de base, vingt-deux sont à l'arrêt, en cours ou en attente de démantèlement ; les 103 installations en activité sont destinées à être arrêtées de façon échelonnée d'ici à 2052, en se basant sur une durée de vie de 40 ans pour les 58 réacteurs d'EDF mis en service entre 1977 et 2002.

Le CEA possède un grand nombre d'installations anciennes. A ce jour, des démantèlements complets n'ont été réalisés que pour de petits réacteurs de recherche.

Le démantèlement de l'usine de retraitement de Marcoule, créée pour satisfaire les besoins en plutonium du ministère de la défense, est estimé à 6 Milliards d'Euros. Il devrait durer jusqu'en 2040. De plus, à partir de 2003, le financement attendu du ministère de la défense a fait défaut.

Les huit réacteurs des centrales EDF de première génération, construits dans les années 1950 et 1960, ont été mis à l'arrêt après une vingtaine d'années de fonctionnement ; s'y ajoute le réacteur à neutrons rapides Superphénix, arrêté en 1997. Le démantèlement de l'ensemble de ces centrales est prévu pour 2025.

Démanteler, c'est facile à dire, pas si facile à faire d'autant plus que le coût a été largement sous-estimé par EDF qui a dû considérablement réévaluer les provisions pour démantèlement de ses premières centrales.

Les déchets radioactifs

Les produits de fission, qui font l'objet d'une vitrification, sont les déchets les plus nocifs, susceptibles d'un stockage profond. EDF traite à peine les trois quarts de ses combustibles irradiés. Actuellement, seule une partie des déchets radioactifs étrangers a été réexpédiée et d'autres sont en attente pour plusieurs années.

Leur stockage n'a pas encore reçu de solution. La loi Bataille a fixé un délai de quinze ans, expirant en 2006, pour mener des recherches selon trois axes :

Axe 1 : recherches sur la séparation-transmutation (retraitement des combustibles irradiés)

Axe 2 : étude du stockage en couches géologiques profondes

Axe 3 : étude des procédés de conditionnement et d'entreposage de longue durée en surface.

De 1992 à 2003, plus de 2,2 MdEuros ont été consacrés à la recherche de solutions pour les déchets les plus nocifs.

Pour les déchets les moins nocifs, la France a fait le choix en 1997 de créer des centres de stockage spécifiques dans la Manche et dans l'Aube.

La Cour recommande :

- – de mieux affirmer le rôle de l'Andra ;
- – de reformuler la stratégie de retraitement recyclage
- – d'améliorer la transparence sur le retour des déchets étrangers ;
- – De mettre le Parlement en mesure d'exercer un choix éclairé afin de ne pas différer le stockage des déchets les plus nocifs.

Interrogations et incertitudes actuelles

1 - Des provisions suffisantes ?

A la fin de 2003, les provisions d'Areva, du CEA et d'EDF s'établissaient en valeur brute à 71,4 MdEuros en valeur 2003.

Au chapitre des incertitudes, figure le coût du stockage profond, évalué par les exploitants par référence à l'évaluation de 1996 de l'Andra, alors que l'évaluation faite en 2003 par l'Agence est supérieure dans un rapport de 1,4 à 2,3.

Ces interrogations devront être levées, car le supplément correspondant varie de 5 à 18 MdEuros (milliards d'euros)

2 - Le financement sera-t-il assuré ?

- – 1) l'exploitant aura-t-il la capacité financière de répondre à ses obligations ?
- – 2) faut-il prévoir un financement sécurisé permettant de faire face à l'insolvabilité, voire à la disparition de l'exploitant ?
- – 3) qui (quelle génération ?) doit supporter le coût du financement ?

Le kWh produit actuellement devra-t-il supporter des charges futures qui lui sont imputables ?

3 - L'information du public sur les déchets est-elle pertinente ?

Le débat législatif prévu en 2006 nécessite une bonne information préalable du grand public, indépendante de toute prise de position « pour ou contre le nucléaire ».

Toutes les enquêtes montrent que les Français ne s'estiment pas suffisamment informés. Les déchets nucléaires suscitent en eux-mêmes une inquiétude plus forte que l'existence des centrales nucléaires.

Aucune communication d'ensemble n'a été définie au niveau gouvernemental. Le ministère chargé de l'environnement laisse agir pour son compte l'autorité de sûreté nucléaire.

Le Conseil supérieur de l'information et de la sûreté nucléaire, qui aurait dû avoir un rôle éminent, n'existe plus en fait.

L'information dispensée par les grands exploitants (Areva, le CEA et EDF) est *a priori* de qualité, mais elle est souvent jugée « minimisante » .

En conclusion :

Il faut assumer aujourd'hui, les conséquences en termes de coût, des choix effectués à une époque où on raisonnait moins en termes de sûreté. Les incertitudes de ces coûts concernent surtout le stockage des déchets à haute activité et à vie longue.

S'agissant de la production d'électricité d'origine nucléaire, les sommes en jeu doivent certes être relativisées, puisque, rapportées au kWh, elles représentent 10 % du coût de production. Les montants en valeur absolue sont cependant importants : la transparence financière est indispensable ; elle concerne à la fois les provisions et leur financement.

Pour les provisions, un minimum d'informations doit être rendu public. Il faut que les exploitants s'engagent sur des scénarios de démantèlement et de gestion des déchets et que ceux-ci ne soient pas modifiés en fonction des contingences du moment.

Le danger, pour l'avenir, serait que les exploitants repoussent les opérations pour diminuer les provisions, décaler l'échéance des financements et améliorer ainsi la structure de leur bilan.

Les scénarios de démantèlement une fois définis devraient être contraignants et n'être remis en cause que pour des raisons techniques débattues en toute transparence.

Les acteurs du nucléaire assumeront-ils leurs responsabilités ?

Sinon, les générations futures devront régler la facture du démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets.

Rudi Le Gall

Ecrit le 13 avril 2005 :

Tchernobyl

Tcher-4 Photo du site : <http://www.grcade.com/viewtopic.php...>

Monstres

A la ferme du kolkhoze Petrovski, on montre un porcelet dont la tête ressemble à celle d'une grenouille : à la place des yeux il a des excroissances tissulaires où l'on ne distingue ni cornée ni pupille.

C'est un de nos nombreux monstres - explique Piotr Koudine, vétérinaire du kolkhoze - Ordinairement, ils meurent sitôt venus au monde, mais celui-là vit encore.

La ferme est petite : 350 vaches et 87 porcs. En cinq ans avant l'accident nucléaire, on n'y a enregistré que trois cas de monstruosité parmi les porcelets et pas un parmi les veaux. En un an après l'accident, il y a eu 64 monstres : 37 porcelets et 27 veaux. Dans les neuf premiers mois de 1988 : 41 porcelets et 35 veaux. Ces derniers naissent le plus souvent sans tête ni extrémités, sans yeux ou côtes. Les porcelets sont exophtalmiques, ont le crâne déformé, etc.

excroissance_1 Cet enfant a une excroissance à la tête. Son cerveau est dedans. Il est inopérable

[Source des photos](#)

Que disent les savants ?

A Kiev, on a créé un institut spécial de radiologie agricole. Ils n'ont pas manifesté un intérêt particulier pour notre ferme, répond Piotr Koudine. Ils ont examiné plusieurs cadavres de nouveau-nés monstrueux et déclaré que ce phénomène pouvait être provoqué par des centaines de causes n'ayant rien à voir avec la radiation. Je suis vétérinaire, donc je le sais moi aussi, mais les statistiques de la monstruosité m'obligent à distinguer une cause bien déterminée. Car les fourrages sont produits par des champs contaminés par les radio nucléides.

Et puis, les responsables du stockage refusent notre bétail car les doses de radiations qu'il a reçues sont supérieures à la norme.

La porchère ajoute, les larmes aux yeux :

« Ma fille vient de se marier. Comment sera mon petit-fils ? »

(Extrait de : Les Nouvelles de Moscou édition française du 19/02/1989).

Avril rime... avec Tchernobyl

26 avril 1986, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl explose. Un nuage radioactif parcourt 1500 km et s'arrête gentiment aux frontières de l'hexagone. C'est du moins ce qu'ont prétendu les autorités françaises. Mais depuis, des gens frappés de cancer, ont fait appel à la justice . Un rapport d'experts a été remis le 28 mars 2005 à Marie-Odile Bertella-Geffroy, la juge chargée de l'enquête sur le passage en France entre le 30 avril et le 5 mai 1986, de ce fameux nuage.

L'expertise affirme qu'il y a eu dissimulation, par les autorités sanitaires françaises, du véritable danger de ce nuage.

Selon des documents saisis lors de perquisitions dans des ministères et organismes impliqués dans la prévention du risque nucléaire, les deux experts Paul Genty et Gilbert Mouthon ont constaté que les mesures de radioactivité effectuées à l'époque par les autorités françaises, EDF, la Cogema ou la gendarmerie étaient beaucoup plus élevées que celles diffusées à la presse et à l'opinion publique. De ce fait, toutes les précautions n'ont pas été prises. En Allemagne, par exemple, la consommation de produits frais a été interdite au moment du passage du nuage. Cela n'a pas été le cas en France où l'Est de la France et le Sud-Est (Corse) ont été plus particulièrement touchés.

L'avocat Emmanuel Ludot demande la mise en place urgente d'un fonds d'indemnisation pour les victimes françaises de la catastrophe de Tchernobyl, estimant que la responsabilité politique est établie

excroissance2 Cet enfant est inopérable. Ses reins se trouvent dans l'excroissance de son dos

[Source des photos](#)

Visite de Tchernobyl, avril 2009, photos : <http://translate.google.com/transla...>

Tchernobyl : un mensonge d'État

Selon le Nouvel Observateur du 4 avril 2005 :

Le nuage ne s'est pas arrêté aux frontières de l'Hexagone, on s'en doutait. Aucun ministre de la Santé n'a diligenté d'enquête systématique pour déterminer le nombre de cancers qui résultent de ce mensonge radioactif. En Corse, un médecin, le docteur Fauconnier, a mené une enquête indépendante qui s'est heurtée à de nombreux blocages. Ses recherches suggèrent que le taux de cancers de la thyroïde sur l'île de Beauté a été multiplié par 3 ou 4. Dans la moitié Est de la France, Tchernobyl a provoqué de 7 à 55 cancers de la thyroïde, selon un rapport de l'Institut de Veille sanitaire et de l'Institut de Protection et de Sécurité nucléaire (ISPN).

Lors d'un colloque international organisé à Lyon les 1-2 avril 2005 par la Criirad (1) des médecins venus du Belarus ont relaté leur combat très difficile pour soigner les milliers d'enfants qui, vingt ans après la catastrophe, souffrent de maladies de la thyroïde, de diabète observés habituellement chez des adultes et de multiples pathologies. Or la majorité d'entre eux n'ont pas vécu aux abords de Tchernobyl.

En France, tout au long de la crise, le ministre de la Santé, le docteur Michèle Barzach, le ministre de l'Industrie, Alain Madelin, qui avait compétence sur le sujet, et leurs collègues à l'Agriculture et à l'Environnement ont repris à l'unisson le refrain du professeur Pellerin : RAS, tout va bien, dormez citoyens.

Une semaine après la catastrophe, le ministère de l'Agriculture se fendra d'un communiqué vertigineux sur le plan de la logique : « Le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radio-nucléides consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl. A aucun moment, les hausses observées de radioactivité n'ont posé le moindre problème d'hygiène publique. »

Le plus inquiétant, c'est que rien n'a changé en deux décennies. Lors d'une discussion récente, les nucléocrates français ont fait le forcing pour qu'une norme internationale sur l'alimentation des enfants en cas d'accident grave autorise du lait contenant jusqu'à 1000 becquerels/litre. Selon les experts médicaux, la limite raisonnable serait vingt fois plus basse !

Interrogée lors du colloque de Lyon du 1er avril, le docteur Galina Bandazhevskaja, pédiatre au Belarus, a eu ce commentaire : « Si l'on choisit 1000 becquerel/litre, on ignore la leçon de Tchernobyl ! Les enfants mourront en un mois. C'est criminel ! »

Il reste à espérer que le prochain accident nucléaire ne se produise pas en France (ni ailleurs !).

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité,

BP

Mis en ligne le 18 mai 2006 :

Confidentiel défense : Nous nous n'allons pas nous taire

Contre la censure : publions le document Confidentiel Defense sur l'EPR

A l'initiative de Greenpeace France et du Réseau Sortir du Nucléaire .

Nous, citoyens, associations, élus, partis politiques
déclarons solennellement être en possession du document
Confidentiel Défense
émanant d'EDF et portant sur la résistance de l'EPR
aux chutes d'avion de ligne
que la DST est allé chercher chez Stéphane Lhomme,
porte-parole du Réseau Sortir du nucléaire,
au cours d'une perquisition le mardi 16 mai 2006.

Stéphane Lhomme a été remis en liberté
après plus de 14h de garde à vue
et la DST a procédé à de nombreuses saisies
à son domicile personnel (ordinateurs, téléphone portable...).

Nous publions ce document confidentiel
sur nos sites internet, publications
ou tout autre moyen de rendre public ce document
et encourrons à ce titre 75 000 euros d'amende
et 5 ans de prison.

Ainsi, nous nous élevons
pour que cessent les attaques contre
le droit à l'information des citoyens
dans notre pays et la répression des opposants.
C'est aujourd'hui ceux qui dissimulent les informations
qui devraient être poursuivis.

Nous appelons tous les citoyens à télécharger ce document
et à le publier le plus largement autour de soi.

Contacts presse :

– Stéphane Lhomme (Réseau "Sortir du nucléaire") : 06 60 72 09 73 ou 05 57 95 69 33

– Hélène Gassin (Greenpeace) : 06 73 89 23 14 ou 01 44 64 02 05

Alors qu'hier, 16 mai 2006, le porte parole du Réseau Sortir du Nucléaire, Stéphane Lhomme, a été arrêté par la DST, et a passé 14 h en garde à vue, son domicile a été perquisitionné pour y trouver un document concernant le dossier EPR.

Le document recherché par les services de l'Etat concerne la capacité de résistance de l'EPR aux attentats type 11 Septembre. Il s'agit d'une pièce classée confidentiel défense, déjà largement exploitée, citée et censurée lors des débats publics sur l'EPR.

Greenpeace et le Réseau Sortir du Nucléaire ont décidé à leur tour de publier ce document et lancent un appel à la publication pour que cessent les attaques contre le droit à l'information des citoyens. Tous s'exposent ainsi à une amende de 75 000 euros et un risque d'emprisonnement de 5 ans.

Alors même que l'enquête publique sur l'EPR s'apprête à être tronquée par le gouvernement puisque programmée avant l'été, ce nouveau rebondissement atteste d'une volonté de camoufler les informations les plus fondamentales aux citoyens. Comment imaginer alors que la construction de ce futur réacteur soit demain sans risque pour la population alors qu'on en dissimule les pièces essentielles pour en débattre ?

L'association écologiste avait fait déjà l'objet les 3 et 6 Décembre 2005 d'une convocation par la DST pour publication sur le site www.stop-plutonium.org d'informations sur les transports de plutonium.

[Voici le document Confidentiel défense émanant de EDF](#)

Quelques réactions

Ci dessous les communiqués de (par ordre alphabétique) :

– CAP 21

– France Nature Environnement

– Les Verts

– LCR

– Ligue des Droits de l'homme

– Parti socialiste

Communiqué de presse du 16 mai 2006 de CAP 21 (Corinne Lepage)

Arrestation du porte-parole du réseau Sortir du Nucléaire : CAP 21 exprime sa plus vive indignation

CAP 21, parti écologiste fondé par Corinne Lepage tient à exprimer sa plus vive indignation suite à l'arrestation du porte-parole du réseau Sortir du Nucléaire, Stéphane LHOMME par la section anti-terroriste du Parquet de Paris. Cette arrestation motivée par la détention et l'information au public de documents d'EDF relatifs aux problèmes de sécurité des installations nucléaires est totalement démesurée et parfaitement inadmissible alors que dans le même temps on organise au plus haut sommet de l'Etat la fuite de documents et la manipulation de l'information pour servir des luttes fratricides de pouvoir.

A l'approche de l'enquête publique sur le projet de réacteur EPR dans des conditions peu propices à l'expression des citoyens, on peut s'interroger sur l'emploi de méthodes d'investigation qui relèvent de l'intimidation et du coup de force en direction des acteurs mobilisés contre l'EPR. CAP 21 tient à exprimer son soutien à Stéphane Lhomme et à affirmer sa détermination politique à exiger la transparence de l'information sur la sécurité de la filière nucléaire en France.

Eric DELHAYE, Porte-parole de CAP 21

Communiqué de Presse du 17 mai 2006 de France Nature Environnement

Garde à vue du porte parole du Réseau « Sortir du nucléaire » : l'industrie nucléaire contre les libertés publiques.

C'est avec soulagement que France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, prend acte de la fin de la garde à vue du porte-parole du Réseau « Sortir du nucléaire », pour le motif de violation du secret défense.

Rien à cette heure ne peut justifier cette garde à vue de Stéphane Lhomme et la perquisition de son domicile : l'infraction qui lui est reprochée (la publication d'une note sur la sécurité du futur réacteur nucléaire EPR) était connue de tous depuis de nombreux mois.

En effet, à l'occasion du débat public organisé l'année dernière par la Commission Nationale du Débat Public, les documents en cause avaient été largement diffusés à la presse dans le but d'informer les citoyens sur les risques que présente l'EPR (projet de nouveau réacteur nucléaire à Flamanville, dans la Manche).

L'association à laquelle appartient Stéphane Lhomme - association agréée par le Ministre de l'environnement - n'a fait que son devoir : informer le public des risques que représente ce projet et l'industrie du nucléaire.

La vraie menace pour la sécurité de notre pays, ce n'est pas le militantisme écologiste : c'est le manque de transparence et le pouvoir d'influence de l'industrie nucléaire en France depuis 40 ans.

France Nature Environnement attend du gouvernement de s'expliquer sur les motifs exacts de la garde à vue de Stéphane Lhomme dont tous les militants associatifs sont solidaires. France Nature Environnement continuera de combattre de toutes ses forces contre le projet du réacteur nucléaire EPR dont la procédure d'autorisation a été lancée ce lundi 15 mai 2006 par le Premier ministre.

Communiqué de presse du 16 mai 2006 des Verts

Les Verts demandent la remise en liberté immédiate de Stéphane Lhomme

Les Verts sont extrêmement choqués du placement en garde-à-vue de Stéphane Lhomme, porte-parole du réseau « Sortir du nucléaire ».

Ils réaffirment leur totale solidarité avec son combat. Le motif de sa garde-à-vue est à la fois invraisemblable et très significatif.

Invraisemblable car le document classé dont il est question a été rendu largement public, et que c'est sa dissimulation qui est un scandale.

Significatif car après une escroquerie de débat public sur l'EPR, le premier ministre vient de demander au préfet de précipiter l'ouverture de l'enquête publique alors même que l'on refuse aux citoyens la connaissance de l'intégralité des risques que l'on va leur faire courir.

Les Verts demandent que Stéphane Lhomme soit relâché immédiatement et lui expriment leur soutien.

Cécile Dufлот Porte-parole

Communiqué du 17 mai 2006 de la Ligue communiste révolutionnaire.

Arrêt des poursuites contre Stéphane Lhomme.

Après quatorze heures de garde à vue, Stéphane Lhomme a été remis en liberté. Mais, il reste sous le coup d'une enquête et doit être convoqué par la DST et le parquet de Paris.

Nul doute que c'est le succès de la manifestation internationale de Cherbourg contre l'EPR, 30 000 personnes le 15 avril, qui déclenche les poursuites contre Stéphane Lhomme, accusé d'avoir en sa possession un document classé confidentiel défense montrant la vulnérabilité de ce nouveau type de réacteur nucléaire dans un certain nombre de situations.

La LCR proteste vigoureusement contre cette tentative d'intimidation à l'égard du porte-parole du réseau « Sortir du nucléaire ». En fait, le lobby nucléaire et le gouvernement veulent passer en force en censurant toute possibilité d'information des citoyens, en criminalisant l'activité des anti-nucléaires.

La LCR exige l'arrêt immédiat de toute poursuite contre Stéphane Lhomme, ainsi que l'abandon du projet EPR.

Communiqué de la Ligue des droits de l'homme du 17 mai 2006

La justice antiterroriste chargée de museler le débat sur le nucléaire

Stéphane Lhomme, porte-parole du réseau écologiste « Sortir du nucléaire », a été arrêté et placé en garde-à-vue mardi 16 mai à Bordeaux par la DST. Il est soupçonné de détenir un document sur le réseau nucléaire EDF dont la nature n'a pas été révélée mais qui serait classé « confidentiel-défense ».

Au moment où, pour faire diversion dans la pitoyable affaire Clearstream, une partie du gouvernement tente de déstabiliser magistrats et journalistes par des menaces de poursuites pour violation d'un secret de Polichinelle, la Ligue des droits de l'Homme constate que les mêmes gouvernants répondent aux interrogations concernant la sécurité des citoyens face aux risques nucléaires par des poursuites pour « compromission du secret de la défense nationale », c'est-à-dire par la volonté d'empêcher un débat démocratique éclairé et de museler la liberté d'expression. Ainsi un militant non violent se retrouve-t-il devant la justice d'exception « antiterroriste » héritée de Charles Pasqua.

Il serait donc plus répréhensible de porter à la connaissance du public un document qui concerne la sécurité de tous que de détourner les services de l'État et l'argent des contribuables au profit de règlements de compte interministériels sur fond d'ambitions électorales personnelles.

La LDH voit dans les poursuites ordonnées contre Stéphane Lhomme un signe de plus de la régression des libertés qui accompagne une crise sociale, politique et institutionnelle sans cesse plus profonde.

Source : http://www.ldh-france.org/actu_dern...

Communiqué du parti socialiste du 17 mai 2006

Nucléaire : transparence plutôt qu'intimidation

Le Parti socialiste proteste contre la garde à vue du porte-parole national du réseau « sortir du nucléaire » dans le cadre d'une enquête préliminaire de la section anti-terroriste du parquet de Paris.

Le Parti socialiste constate que le document, dont la publication semble avoir motivé cette procédure, est connu de longue date et s'étonne donc de la coïncidence entre cette démonstration de force et les interrogations croissantes que suscite la décision de construire l'EPR.

C'est d'autant plus troublant au lendemain de l'annonce par le Premier ministre du lancement de l'enquête publique avant l'été et au moment même où l'on prétend discuter d'un projet de loi sur la transparence nucléaire.

Ces procédés confirment malheureusement la volonté d'opacité du gouvernement en matière nucléaire, que nous avons dénoncé à maintes reprises, notamment lors de la publication de l'arrêté du 24 juillet 2003 classant « secret-défense » toute information relative aux matières nucléaires et lors de la présentation du projet de loi.

Le Parti socialiste condamne fermement cette régression de près de dix ans dans la marche vers plus de transparence en matière de nucléaire, indigne d'une grande démocratie comme la France.

Il s'inquiète de la tendance générale à une criminalisation de l'action syndicale et associative, ultime artifice d'un gouvernement définitivement fâché avec la démocratie et le dialogue social.

Communiqué de Béatrice MARRE, Secrétaire nationale à l'environnement et au développement durable

Source : <http://www.parti-socialiste.fr/tiki...>

Ecrit le 24 mai 2006 :

Un réacteur pas sûr

Selon le bulletin officiel du Ministère de la Justice, n° 96, du 31 décembre 2004, il existe trois niveaux de protection des documents : Très Secret Défense, Secret Défense et Confidentiel Défense . La mention Confidentiel Défense

est réservée aux "informations qui ne présentent pas en elles-mêmes un caractère secret mais dont la connaissance, la réunion ou l'exploitation peuvent conduire à la divulgation d'un secret intéressant la défense nationale et la sûreté de l'Etat"

C'est une classification fourre-tout où un gouvernement peut mettre ce qu'il veut ! Par exemple, dans l'obscur affaire Clearstream, a été classé « Confidentiel Défense » le rapport du Général Rondot, remis le 19 octobre 2004 au Ministre de la Défense (Mme Alliot-Marie). [On peut lire ce rapport ici :](http://permanent.nouvelobs.com/cgi/edition/qobs_imprime?cle=20060503.OBS6363)
http://permanent.nouvelobs.com/cgi/edition/qobs_imprime?cle=20060503.OBS6363

Un exemple : Olivier Maurice, avocat d'Elisabeth Borrel, dont le mari, magistrat, a été retrouvé assassiné dans des conditions mystérieuses à Djibouti en 1995, explique qu'il en est à sa quatrième demande de levée du secret-défense : "Il est impossible pour la justice de mener l'enquête car cela mettrait en péril les bonnes relations diplomatiques entre la France et Djibouti." !

De même est tenue secrète une note de synthèse de la DGSE, du 24 janvier 2003, sur sept pages, qui recense les assassinats, enlèvements et "disparitions" attribués au Président de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo et à son épouse, Simone. Confidentiel Défense, aussi, un rapport sur les retombées des essais nucléaires de la France à Mururoa en 1966 ... etc.

La Mée en prison ?

C'est une note de l'EDF qui fait scandale actuellement : elle a valu une garde à vue à Stéphane Lhomme, du réseau « Sortir du Nucléaire ». Cette note de février 2003 évoque la capacité de résistance d'un réacteur nucléaire du type EPR, comme celui qui doit être construit à Flamanville dans la Manche : en cas d'attaque terroriste et de crash suicide de type 11-Septembre, le réacteur serait endommagé ou détruit.

[La note peut être consultée ici :](http://www.journal-la-mee.fr/IMG/pdfEPR-Confidentiel-Defense.pdf) <http://www.journal-la-mee.fr/IMG/pdfEPR-Confidentiel-Defense.pdf> ainsi que sur de nombreux sites internet qui, du fait de cette publication, encourrent une amende de 75 000 euros, et jusqu'à 5 ans de prison. Ça en fera du monde en prison !

La Ligue des Droits de l'Homme considère que ces menaces de poursuites judiciaires manifestent "la volonté d'empêcher un débat démocratique éclairé et de museler la liberté d'expression."

Ecrit le 14 mars 2007

Manifestation contre l'EPR

Après la grande manifestation de Cherbourg en 2006 où 30000 citoyens ont exprimé leur opposition à l'EPR (Européen Pressurisé Reacteur), manifestons tous ensemble le samedi 17 mars 2007 à 14h00 à Rennes pour dire non à l'EPR et oui aux alternatives au nucléaire.

En France, l'industrie nucléaire a toujours obtenu gain de cause depuis 50 ans.

Voulez-vous en reprendre pour 100 ans avec l'EPR ?

Ca suffit ! L'argent prévu pour le réacteur nucléaire EPR doit être consacré à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. L'État, EDF et Areva nous mentent : la France n'a aucun besoin d'un réacteur nucléaire supplémentaire. Si nous les laissons faire, il y aura bientôt 35 EPR en France.

Pour qu'ils ne construisent pas l'EPR, nous devons être le plus nombreux possible aux manifestations. A nous d'agir !

A Rennes le 17 mars 2007, Place de la Gare

Ecrit le 9 mai 2007

La vérité sur l'EPR

Qu'est-ce que la vérité ... nucléaire ?

Oh ma pauvre dame ! La Vérité est une notion fluctuante au gré du jeu politique. Lors du débat du 2 mai 2007 entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, des erreurs ont été commises par les deux candidats à la présidence, notamment en ce qui concerne l'énergie et le nucléaire. Afin de vérifier la véracité des paroles des deux débatteurs, de nombreuses personnes sont allées sur Internet, notamment sur l'encyclopédie Wikipédia. Mais ce dernier étant modifiable à tout moment, des personnes orientées politiquement n'ont pas hésité à user de leur petit pouvoir afin de tromper les internautes. Peu après le débat, sur l'article concernant l'EPR, le réacteur de troisième génération avait été modifié, afin de le muer en quatrième génération. Comme cela l'article faisait mentir Ségolène Royal, au profit de Nicolas Sarkozy. La représentante du Parti Socialiste avait pourtant raison sur ce point. Du coup, s'en est suivie une véritable valse des étiquettes : à partir de 22h34 (quelques minutes après l'erreur de Nicolas Sarkozy), 12 modifications ont été comptabilisées en seulement 25 minutes sur cet article ! Wikipédia a rapidement réagi, en empêchant tout nouvel inscrit (de moins de quatre jours) de modifier l'article sur l'EPR

Des images de la catastrophe - <http://tempsreel.nouvelobs.com/gale...>